



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03462

Numéro SIREN : 812 047 678

Nom ou dénomination : A.T.L.F.

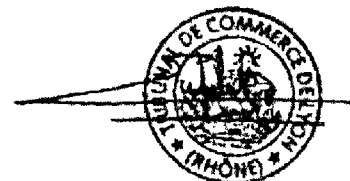
Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2016 sous le numéro de dépôt A2016/014540

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

14540

Dénomination : A.T.L.F.
Adresse : 28 rue Ampère 69680 Chassieu -FRANCE-
n° de gestion : 2015B03462
n° d'identification : 812 047 678
n° de dépôt : A2016/014540
Date du dépôt : 24/05/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 09/05/2016



4727846

4727846

A.T.L.F. sas 15.000 €
28, rue Ampère
69680 CHASSIEU

812 047 678 RCS LYON

ORIGINAL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 9 MAI 2016

PV AGE 3 pages

Le lundi neuf mai deux mil seize à neuf heure les actionnaires de la société par actions simplifiée A.T.L.F. au capital social égal à quinze mil euros totalement libéré, se sont réunis au siège de l'entreprise sis au 28, rue Ampère 69680 CHASSIEU, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 25 avril 2016, par la présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur MANALT Timothée, Marie, Abdo, actionnaire et président en fonction de la SAS A.T.L.F.

Sont présents :

- *Monsieur DESBOS Alain, Jean propriétaire de trente six actions numérotées de 1 à 36 incluse,*
- *Monsieur SELLIER Laurent, Louis, Pierre propriétaire de trente six actions numérotées de 37 à 72 incluse,*
- *Monsieur MANALT Timothée, Marie, Abdo propriétaire de soixante douze actions numérotées de 73 à 144 incluse,*
- *Monsieur PARIS Axel, Thierry, Jacques, Marie propriétaire de six actions numérotées de 145 à 150 incluse,*

Soit au total quatre actionnaires présents ou représentés, totalisant cent cinquante actions sur les cent cinquante actions composant le capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : la dissolution de la société, la SAS A.T.L.F. à compter du lundi 9 mai 2016.

A.T.L.F. sas 15.000 €
28, rue Ampère
69680 CHASSIEU
812 047 678 RCS LYON

PA
HTSP

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

La présente assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide de la dissolution anticipée de la société A.T.L.F. et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention " société en liquidation ". Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurés sur tous les documents et actes destinés au tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société, soit 28 rue Ampère 69680 CHASSIEU.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

- L'assemblée des actionnaires, sur proposition du président, nomme en qualité de liquidateur et pour une durée indéterminée Monsieur MANALT Timothée, Marie, Abdo né le 8 mai 1985 Djibouti (DJIBOUTI), de nationalité Française, célibataire et demeurant à « 70 bis Route de LYON – 69680 CHASSIEU ».

La collectivité des associés met ainsi fin aux fonctions de président de Monsieur MANALT Timothée, Marie, Abdo à compter de ce jour.

Dans les six mois de sa nomination, le liquidateur doit convoquer les associés en assemblée générale ordinaire, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation comptable de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

L'assemblée des actionnaires décide que le liquidateur n'a droit à aucune rémunération, en contrepartie de l'exercice de son mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur MANALT Timothée, Marie, Abdo déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée des associés donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de commerce.

Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Le liquidateur est tenu de réunir les actionnaires en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les trois mois de la clôture de l'exercice social, en vue d'approuver les comptes annuels.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur MANALT Timothée, Marie, Abdo pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidence, et l'ensemble des actionnaires.

Fait à CHASSIEU,

Le lundi neuf mai 2016 à 9h00,

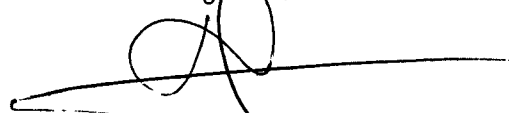
M. T. MANALT, actionnaire et Président, et liquidateur
Signature



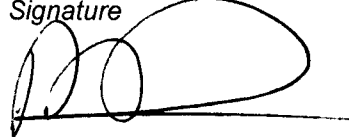
M. A. DESBOS, actionnaire
Signature



M.L.SELLIER, actionnaire
Signature



M.A. PARIS, actionnaire
Signature



Procès verbal établi en 4 exemplaires originaux, un pour l'enregistrement, 1 pour le greffe, et deux pour être archivés par l'entreprise.

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE LYON-EST

Le 18/05/2016 Bordereau n°2016/508 Case n°4

Ext 1109

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agente administrative des finances publiques

Christine FOURNIER
Agente Principale

PA

MT

SP

3